



**Conseil Municipal du 8 février 2023**  
**Procès-Verbal de séance**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le conseil : 27

En exercice : 27

Présents à la séance : 21

Convoqués le : 31 janvier 2023

**Présents** : Maria-Gabriela BOBAULT, Jean-Pierre TROTIN, Sophie DESFORGES, Jean-Marie ANNA, Jean-Paul ANNA, Benoît BERTIN, Bernard BOULEY, Patrick DE BRABANDER, Bruno DEROUIN, Laurent DUCRUIT, Valérie MECHIN-QUENSIERRE, Stéphanie DE BIASIO, Julie ANDRE, Margaux PALFROY, Catherine BOSC BIERNE, Sylvie GRANGIER, Vincent DAMASIEWICZ, Marjorie FROGER, Violaine PAPI, Juan MARTIN et Catherine ESTRADE, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ont donné pouvoir** : Patrice SAINSARD, pouvoir à Maria-Gabriela BOBAULT ; Gwladys SOTOCA, pouvoir à Julie ANDRE, Virginie FLAUX, pouvoir à Margaux PALFROY ; Amélie FERLAY, pouvoir à Bernard BOULEY ; Michel HOOG, pouvoir à Monsieur DAMASIEWICZ.

**Absent** : Xavier GORECKI

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre TROTIN

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Milly-la-Forêt se sont réunis au nombre de vingt-et-un au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Madame Maria-Gabriela BOBAULT, Première-Adjointe.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Pierre TROTIN a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Madame BOBAULT demande si des élus ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ répond qu'il a envoyé ses remarques par mail et demande à Madame BOBAULT, secrétaire de la séance du 26 janvier 2023, de les valider.

Madame BOBAULT refuse de prendre en compte les remarques de Monsieur DAMASIEWICZ et explique qu'il n'a pas à voter à la place des élus de son groupe.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ indique que cela n'a rien à voir et que ce qui est dit est complètement faux.

Madame la Conseillère ESTRADE fait remarquer que la masse salariale s'élève à 74% et non 70% pour le Procès-Verbal du 26 janvier 2023.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 **est adopté à la majorité (4 CONTRE de Madame BOSC BIERNE, Madame GRANGIER, Monsieur DAMASIEWICZ et Monsieur HOOG (pouvoir à Monsieur DAMASIEWICZ))**.

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT demande si des élus ont des observations à formuler sur les décisions du Maire fournies avec la convocation.

Madame la Conseillère GRANGIER souhaite savoir à quelle fréquence a lieu la maintenance des ascenseurs.

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT répond qu'elle a lieu une fois par an.

Madame la Conseillère GRANGIER souhaite également obtenir des précisions sur la décision relative aux travaux de l'Espace culturel Paul Bédou.

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT répond que les travaux concernent la création d'une cuisine, de bureaux et précise que de nombreux travaux vont être réalisés en régie. Elle ajoute que l'entreprise retenue est chargée de réaliser les faux plafonds et les cloisons et propose aux membres de l'assemblée qui le souhaitent de venir visiter les travaux sur place.

Madame la Conseillère ESTRADE demande des précisions sur la décision relative à la commande effectuée auprès de la société LES FLORIADES DE L'ARNON et souhaite que le type de fleurissement soit précisé.

Le directeur général des services répond qu'il s'agit de tapis floraux.

Madame la Conseillère ESTRADE souhaite connaître le type de fleurs.

Le directeur général des services répond que le devis comprenant le détail sera fourni à l'assemblée.

Madame la Conseillère ESTRADE demande à quoi correspond l'intervention sur le matériel de surveillance.

Le directeur général des services répond qu'il s'agit des alarmes dans les bâtiments.

**1- Signature de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT).**

**Arrivée de Madame Stéphanie DE BIASIO à 20h42.**

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT rappelle les éléments transmis aux membres du Conseil Municipal dans la notice :

La commune de Milly-la-Forêt, en binôme avec la commune de Maisse et en collaboration avec la Communauté de communes des Deux Vallées, a été retenue par l'Etat dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD).

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

Enfin, il permet aux collectivités retenues de bénéficier d'un appui en ingénierie, de soutien aux opérations d'investissement et d'un accès privilégié au « club des Petites Villes de Demain » pour définir et réaliser leur projet de revitalisation.

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT donne la parole à Monsieur le Conseiller BOULEY, référent Petites Villes de Demain pour présenter ce point en détail.

Monsieur le Conseiller BOULEY explique que la présentation se décomposera en deux temps : la première partie vise à présenter le dispositif de manière globale et la seconde partie concernera les actions mises en œuvre à Milly-la-Forêt. Il précise que si les conseillers municipaux le souhaite, il pourra détailler l'aspect financier des actions, même si cela a été présenté en commission.

Monsieur le Conseiller BOULEY rappelle que la cheffe de projet a été recrutée le 18 octobre 2021, que le premier comité technique partenarial a eu lieu le 16 décembre 2021 et qu'un comité de suivi « petites villes de demain » a été organisé le 25 mai 2022. Il ajoute que deux autres comités de pilotage partenariaux ont eu lieu les 17 juin et 30 novembre 2022 et que le premier comité de pilotage « collectivités » a été organisé le 28 juin 2022.

Monsieur le Conseiller BOULEY explique que le diagnostic territorial a mis en exergue les points saillants suivants :

- un héritage à protéger et des atouts à faire valoir,
- un territoire rural fragilisé dont la perspective de reprise démographique se dessine,
- maintenir la polarisation des équipements, services et commerces pour prévenir la dévitalisation et l'érosion du territoire,
- une richesse du tissu commercial de proximité dont l'équilibre est fragile,
- une dominante résidentielle malgré un vivier économique local dynamique,
- une forte dépendance aux déplacements motorisés, à l'image des territoires ruraux,
- un réel potentiel touristique entre nature, culture et terroir à révéler et structurer.

Monsieur le Conseiller BOULEY explique que la reprise démographique et économique constatée après le confinement représente une opportunité afin de soutenir la revitalisation des centres-villes. Il précise que cette dernière ne doit pas se faire au détriment du cadre et des ressources naturelles qui constituent les atouts majeurs pour une qualité de vie durable et préservée.

Monsieur le Conseiller BOULEY poursuit en indiquant que face à ce constat, la stratégie territoriale s'articule autour de 3 axes :

- sauvegarder le patrimoine et les richesses locales,
- apporter un soutien déterminant à la revitalisation des centralités,
- Relever le défi de la transition énergétique et écologique

Monsieur le Conseiller BOULEY rappelle que l'offre en matière de logement doit être repensé à Milly-la-Forêt car les jeunes et les personnes âgées ont du mal à accéder aux logements. Il ajoute que la Ville de Maisse est confrontée à la même problématique.

Le programme d'action élaboré répond à 5 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Rénover et valoriser le patrimoine pour renforcer l'identité du territoire
- Orientation 2 : Développer les services en faveur des habitants, protéger et renforcer le dynamisme du commerce de proximité et de centre-ville
- Orientation 3 : Hiérarchiser les mobilités notamment actives et mettre en œuvre une politique en faveur du vélo
- Orientation 4 : Assurer la transition énergétique notamment du parc immobilier et mobilier public
- Orientation 5 : Travailler sur la rénovation des centres-villes en conduisant des actions ciblées en matière d'aménagement, d'habitat, de développement de l'emploi

Monsieur le Conseiller BOULEY précise que ces grandes orientations se déclinent en 73 actions. Parmi elles, 37 concernent la Ville de Milly-la-Forêt et 10 ont déjà été réalisées. 25 actions concernent la Ville de Maisse et 16 actions de la CC2V.

Monsieur le Conseiller BOULEY présente l'avancée de chaque action se rapportant à une grande orientation. Il précise que certaines actions sont financières :

- **Orientation 1 : Rénover et valoriser le patrimoine pour renforcer l'identité du territoire :**

La refonte de la signalisation d'information locale a été effectuée. La mise en valeur artistique des entrées de ville est en cours. La restauration de la Chapelle Saint-Blaise des Simples débutera en 2023 et prendra fin en 2025. La restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption est programmée pour 2025. La création de la Maison des Arts et de l'Artisanat se déroulera en 2023-2024.

- **Orientation 2 : Développer les services en faveur des habitants, protéger et renforcer le dynamisme du commerce de proximité et de centre-ville :**

S'agissant de cette orientation, deux actions sont actuellement en cours de réalisation : la remise en état et la valorisation de l'ancien hôtel privé du Colombier en centre-ville ainsi que la signature d'une convention de sécurité avec la Gendarmerie. Le développement du réseau de vidéoprotection est programmé en 2023. La création d'une maison de santé pluridisciplinaire est actuellement à l'étude.

- **Orientation 3 : Hiérarchiser les mobilités notamment actives et mettre en œuvre une politique en faveur du vélo :**

Cette orientation est composée de 3 actions : la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement pour la voirie sur la période 2023-2025. Des liaisons cyclables seront intégrées au plan, en fonction des priorités définies par la Commune. Leur développement sera échelonné sur la période 2023-2031. Un plan vélo pour le centre-ville et un plan de stationnement vélo est également en cours d'élaboration. Ils verront le jour en 2023.

- **Orientation 4 : Assurer la transition énergétique notamment du parc immobilier et mobilier public :**

En réponse à cette orientation, un contrat de performance énergétique pour l'éclairage public sera

développé au cours de l'année 2023. Une étude sur la production d'énergie des écoles est également programmée en 2023. Des travaux de rénovation énergétique sont prévus à l'école maternelle pour l'année 2024.

- **Orientation 5 : Travailler sur la rénovation des centres-villes en conduisant des actions ciblées en matière d'aménagement, d'habitat, de développement de l'emploi :**

Une étude pré-opérationnelle habitat sera menée en lien avec la Ville de Maisse et le Parc naturel régional du Gâtinais français en 2023. Afin de favoriser les possibilités de remise en état et de valorisation du château privé de la Bonde, une étude sur l'aménagement urbain autour de l'église sera mandatée en 2024-2025.

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT explique que pour l'instant, aucun Architecte des Bâtiments de France n'a réussi à accéder au château de la bonde alors qu'ils en ont le droit.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ indique que Monsieur le Conseiller BOULEY a parlé de 25 actions mais précise qu'il n'en a compté que 17.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond qu'il n'est pas revenu sur les actions déjà réalisées. Il poursuit sa présentation avec le détail financier des projets :

<b><u>Orientation 1 : Rénover et valoriser le patrimoine pour renforcer l'identité du territoire</u></b>	
<b>Projet</b>	<b>Coût</b>
Refonte de la signalisation d'information locale	54,7 k€ TTC
Mise en valeur artistique des entrées de Ville	150 k€ HT – 50% de subventions
Restauration de la Chapelle Saint-Blaise	580k€ HT – 100% de subventions et mécénat
Restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption	Plan de financement à affiner – 60% de subventions espérées
Création d'une Maison des Arts et de l'Artisanat	724k€ HT – 80% de subventions attendues – Reste à charge de 145k€ HT

Madame la Conseillère FROGER s'interroge sur le coût des travaux de l'église.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond que la Commune ne connaît pas encore le coût du projet.

Madame la Conseillère FROGER demande comment la Ville peut espérer obtenir 60% de subventions si le coût du projet n'est pas connu.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond qu'il s'agit du taux de subvention généralement obtenu pour la restauration de ce type d'édifice. Il poursuit la présentation des coûts des actions :

<b><u>Orientation 2 : Développer les services en faveur des habitants, protéger et renforcer le dynamisme du commerce</u></b>	
<b>Projet</b>	<b>Coût</b>
Impulser la création d'une maison de santé pluridisciplinaire	plan de financement selon portage privé ou public
Conduire un diagnostic sur le commerce de centre-ville	100% pris en charge
Favoriser la remise en état et la valorisation de l'ancien hôtel du Colombier en centre-ville	action non financière

Signer une convention de sécurité avec la Gendarmerie	action non financière
Etendre le réseau de vidéoprotection	66 k€ HT - 70% de subventions espérées

<b>Orientation 3 : Hiérarchiser les mobilités, notamment actives, et mettre en œuvre une politique en faveur du vélo</b>	
<b>Projet</b>	<b>Coût</b>
Réaliser un Plan Pluriannuel d'investissement voirie	1M€ / an – 50% de subventions espérées
Y inclure, selon priorités à définir par la commune, la réalisation de liaisons cyclables	70% subventions espérées
Réaliser un plan vélo pour le centre-ville et un plan de stationnement vélo	20 k€+ 14 k€ HT – 70% subventions Reste à charge de 10k€

<b>Orientation 4 : Assurer la transition énergétique</b>	
<b>Projet</b>	<b>Coût</b>
Réaliser un contrat de performance énergétique pour l'éclairage public	1,2 M€ HT – 70% subventions attendues – rachat CEE 40k€ attendus Reste à charge de 320 k€ contrat sur 12 ans avec financement intracting
Réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle	600 k€ HT – 66% subventions espérées Reste à charge de 200 k€
Etude sur la production d'énergie des écoles Cocteau et Maternelle	12k€ HT – 50% subventions espérées

<b>Orientation 5 : Habitat, emploi et rénovation des centres-villes</b>	
<b>Projet</b>	<b>Coût</b>
Etude pré-opérationnelle habitat (diagnostic fin et outils) en lien avec Maisse et le Parc naturel régional du Gâtinais français	50k€ HT 60% subventions espérées – 13k€ reste à charge
Etude sur l'aménagement urbain autour de l'Eglise	phase esquisse de l'ordre de 40k€ HT – possibilité de financement à 100% par partenaire Petites Villes de Demain
Favoriser les possibilités de remise en état et de valorisation du château privé de la Bonde	Action non financière

Madame la Conseillère ESTRADÉ souhaite connaître le coût global de toutes les actions.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond que le coût global s'élève à 8 millions d'euros sur 6 ans avec un reste à charge de 2 millions et demi d'euros pour la Commune.

Monsieur le Conseiller BOULEY demande aux élus s'ils ont des questions sur la présentation.

Madame la Conseillère PAPI fait remarquer que Monsieur le Conseiller BOULEY n'a pas évoqué la fiche action relative à la remise en état du site du Coquibus.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond que seules les actions à mettre en œuvre avant 2026 ont été présentés. Il précise que la Commune n'est pas maître du jeu pour ce projet, tout comme l'hôtel du Colombier.

Madame la Conseillère ESTRADE souhaite savoir ce qui est envisagé pour l'hôtel restaurant le Colombier.

Monsieur le Conseiller BOULEY explique que la Ville va favoriser la réouverture du site.

Madame la Conseillère ESTRADE souhaite savoir comment la Commune va procéder.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond que la Ville a mis de l'huile dans les rouages pour faciliter l'ouverture du site. Il précise que les nouveaux propriétaires vont uniquement ouvrir l'espace restauration car remettre les chambres d'hôtel en état est beaucoup trop coûteux au regard des normes.

Madame la Conseillère ESTRADE indique que les élus de l'opposition auraient aimé être convié à la réunion avec la Gendarmerie.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond que seule une réunion a été organisée mais qu'elle n'avait pas grand-chose à voir avec la convention de sécurité. Il précise que la gendarmerie souhaite s'agrandir.

Madame la Conseillère PAPI souhaite obtenir des précisions sur ladite convention.

Le directeur général des services répond qu'il s'agit d'un partenariat entre la Police Municipale et la Gendarmerie. Il explique que la Ville souhaite déporter la vidéosurveillance sur la Gendarmerie et mettre en place des actions concertées de prévention, notamment avec le collège et les personnes âgées. Il ajoute que la convention va reprendre les termes de la convention de partenariat global en insistant sur l'agrandissement de la Gendarmerie. Il précise que Monsieur le Maire a écrit un courrier il y a 15 jours à ce sujet.

Madame la Conseillère PAPI aurait souhaité être conviée à la présentation du diagnostic aux commerçants.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond que tous les élus ont été conviés à la réunion de restitution.

Madame la Conseillère ESTRADE le confirme.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ souhaite disposer du PowerPoint présenté ce soir.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond qu'il sera envoyé à tout le Conseil Municipal.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ souhaite revenir sur les 8 millions d'investissement prévus dans le cadre de ce dispositif et les 2,5 millions restent à la charge pour la Commune. Il indique que les projets sont très nombreux et pense qu'ils ne seront pas tous réalisés. Il ajoute qu'au vu du rythme actuel des investissements de la Commune, les 2,5 millions d'euros disponibles vont disparaître très rapidement. Il ajoute que la majorité a surendetté la Ville sans demander l'avis des habitants.

Monsieur le Conseiller BOULEY précise que la Ville est endettée et non pas surendettée.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ maintient l'emploi du terme « surendettée » et ajoute que les habitants ont été mis devant le fait accompli car ils n'ont pas été associés, tout comme l'opposition.

Monsieur le Conseiller DE BRABANDER répond que c'est faux et que les habitants sont au courant des projets, étant donné qu'ils sont présentés dans le bulletin municipal. Il rappelle que les élus sont chargés de l'administration de la commune. Il regrette l'opposition négative et stérile de Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ et son groupe et rappelle que les sujets sont étudiés en commission.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ répond qu'il n'y a pas de volonté d'être négatif mais une volonté d'associer les habitants et l'opposition aux projets. Il ajoute que l'emprunt contracté est colossal et qu'aucun mandat n'autorise la majorité à agir de la sorte.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond que ces projets étaient inscrits au programme de la majorité et ajoute que les habitants ont voté pour. Il ajoute qu'il est sollicité dans la rue pour obtenir des informations sur la maison de santé, preuve que les habitants sont au courant du projet.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ répond que les habitants veulent des médecins et a l'impression que le projet de la majorité ne va pas dans ce chemin. Il ajoute qu'avant de construire une maison, il faut trouver les médecins. Il souhaite savoir quelle forme va prendre ce partenariat.

Monsieur le Conseiller BOULEY répond qu'il le saura plus tard.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ indique que le projet n'est pas défini.

Madame l'Adjointe au Maire DESFORGES répond que ce projet a été abordé à plusieurs reprises en commission.

Madame la Conseillère ESTRADE ajoute que dans certaines commissions, elle est la seule membre de l'opposition à être présente.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ répond que cela n'a rien à voir

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT espère voir Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ à la prochaine commission.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ veut disposer des informations en amont.

Madame l'Adjointe au Maire DESFORGES suggère à Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ d'assister aux commissions pour y apporter son avis et ses idées au lieu d'attendre le Conseil pour tout critiquer.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ répond qu'il n'y a aucune information de disponible car pas de compte-rendu.

Madame la Conseillère ESTRADE indique qu'elle souhaiterait disposer des documents diffusés en commission.

Madame la Conseillère PAPI fait remarquer que ce projet n'est pas budgété et suppose qu'il y a de nouveaux éléments.

Madame l'Adjointe au Maire DESFORGES explique que de nouveaux éléments seront présentés lors de la prochaine commission.

Madame la Conseillère ESTRADE souhaite pouvoir disposer des éléments déjà présentés.

Madame l'Adjointe au Maire BOBAULT répond qu'elle en prend note.

Monsieur le Conseiller BOULEY indique que la Ville a déjà trouvé deux nouveaux médecins qui ne sont pas de Milly.

Monsieur le Conseiller DAMASIEWICZ répond qu'il doit s'agir d'un radiologue et d'une cardiologue.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à la majorité (4 CONTRE de Mesdames GRANGIER, BOSCH BIERNE et de Messieurs DAMASIEWICZ et HOOG (pouvoir à Monsieur DAMASIEWICZ) et 3 ABSTENTIONS de Mesdames FROGER, PAPI et Monsieur MARTIN) :**

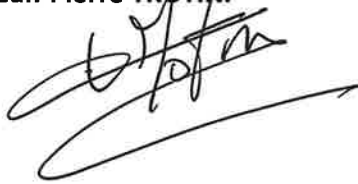
- **D'APPROUVER**, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le projet de territoire décrit dans la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses orientations stratégiques, les secteurs d'intervention et le programme d'actions et les intentions de projet qui en découlent ;



- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Premier-Adjoint à signer la convention-carte « Petites Villes de Demain » valant ORT et tous les actes y afférents ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Premier-Adjoint à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme, et à signer les demandes d'aides financières dans ce cadre, à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions.

Fin de la séance à 21h31.

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre TROTIN.**



**La Présidente de séance,  
Maria-Gabriela BOBAULT.**



